

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 22 Janvier 2019

Convocation : le 15 Janvier 2019

Affichage : le 29 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 22 janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Linda HOREMANS, Véronique MESUREUR, Tatiana VIALLANEIX (*arrivée à 20h20*) et Messieurs Gilles BRULE, Philippe GOBLET, Francis MOURIER et Christophe TAHON.

Représentés : M^{me} Isabelle MOURIER par Mr Francis MOURIER.
M^{me} Carole CHARLES par M^{me} Véronique MESUREUR.

Absent: Mr Thomas LEROUX.

Secrétaire de la séance : M^{me} Linda HOREMANS.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h20.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 27 Novembre 2018 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération 01.2019 : Concours du Receveur Municipal-Attribution d'indemnité.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- ↳ de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 à compter de l'exercice 2018,
- ↳ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- ↳ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Mr VIGNE Fabrice, Receveur Municipal.

Présentation des conclusions du diagnostic du réseau et château d'eau :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de présentation sur les conclusions du diagnostic du réseau et château d'eau suite aux incidences météorologiques les personnes en charges du dossier n'ont pu se déplacer.

Questions diverses :

➤ Demande de dérogation scolaire 2019-2020 :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons reçu récemment une demande de Mr et Mme LELIÈVRE pour une dérogation scolaire concernant leurs enfants Mr le Maire rappelle à son conseil qu'habituellement toutes demandes de dérogation scolaire au sein de notre regroupement sont refusées, mais que là il est nécessaire d'étudier cette demande. Mr le Maire explique aux membres du conseil que cette demande est effectuée pour des raisons médicales et que cette dérogation permettrait une meilleure organisation et un gain de temps « de repos » pour les enfants concernés.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité des membres présents.**

➤ Modification des statuts de la Communauté de Communes Avre Luce Noye :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons reçu le 21 janvier par mail l'arrêté préfectoral concernant la modification des statuts de la CCALN et que les communes de CONTOIRE et de PIERREPONT-SUR-AVRE sont ôtées de la liste des membres de la CCALN.

➤ Marais Communal :

M^r le Maire indique aux membres du conseil municipal que Mr DUPREZ et Mr SERPETTE nous ont informés qu'il y avait 14 arbres tombés dans la pâture et à l'étang loué et qu'ils se proposaient de les couper et de les retirer.

M^r le Maire demande donc au conseil si on laisse l'entretien aux locataires ou si on fait intervenir un prestataire, et indique également qu'il faudra voir par la suite pour les peupliers qui pourront être vendus.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de laisser chaque locataire s'occuper des arbres tombés.

➤ Cahier de Doléances :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Le Gouvernement engage sur tout le territoire un grand débat national sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation des services publics.

Il va permettre à chaque français de faire part de son témoignage, d'exprimer ses attentes et ses propositions concrètes de solutions.

Dans ce cadre, le Président de la République a choisi d'adresser une lettre à tous les Français dont vous pouvez prendre connaissance ci-joint en Annexe :

Lettre du Président de la République aux Français

Comment s'informer sur le grand débat national ?

Le grand débat national se déroulera à **partir du 15 janvier pour une période de 2 mois.**

Dès le 15 janvier 2019, chacun pourra avoir accès à la liste des débats organisés dans sa région sur www.granddebat.fr. Ce site permettra à ceux qui le souhaitent de s'enregistrer afin de déclarer un débat qu'ils souhaiteraient organiser.

Il est possible également de faire ces démarches par téléphone : **0 800 97 11 11** pour la France Métropolitaine (numéro vert).

Vous pouvez aussi écrire directement à Missions Grand Débat 244 Bd St Germain 75007 PARIS.

Un cahier de doléances et une urne est à votre disposition en Mairie.

Un communiqué sera distribué aux habitants.

➤ Remarque de M^{me} Tatiana VIALLANEIX :

M^{me} Tatiana VIALLANEIX revient sur le procès-verbal du 27 novembre 2018 concernant le refus de la subvention vers l'Association des Parents d'élèves du Collège de Moreuil. Elle ne comprend pas pourquoi il y a eu un refus alors qu'il a eu une subvention de versé pour la course cycliste des élus. Mr le Maire lui répond que sur la demande de subvention il était indiqué que 14 élèves de notre commune fréquentaient le Collège de Moreuil. Nous avons interrogé Carole et Véronique sur le sujet pour savoir ce que faisait l'Association. N'ayant pas de réponse précise, nous n'avons pas répondu favorablement à leur demande.

➤ Travaux de l'ancienne carrière et collines :

M^{me} Tatiana VIALLANEIX demande à Mr le Maire où en sont les travaux de l'ancienne carrière derrière M^r et M^{me} DESCAMPS. Mr le Maire lui répond que les travaux sont finis et qu'il faudra effectuer un mixte de plantation (conifère, rampant, sapins...). Des devis sont en cours et seront présentés au Conseil.

➤ Informations :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que M^{me} Carole CHARLES avait demandé d'effectuer le nettoyage de la rue Basse de Moreuil qui sera effectué. Et nous informe que Mr Roland DAVAUX est en train d'établir les devis d'entretiens des espaces verts et voiries pour l'année 2019.

➤ À vos Agendas :

- ↵ *Vœux du Maire : Samedi 26 Janvier 2019*
- ↵ *Réunion Conseil : Mardi 26 Février 2019*
- ↵ *Repas des Aînés : Samedi 10 Mars 2019*
- ↵ *Opération Haut-de-France Propres : Samedi 23 Mars 2019*
- ↵ *Pâques : Lundi 22 Avril 2019*
- ↵ *Commémoration du 8 Mai : Mercredi 8 Mai 2019*
- ↵ *Randonnée : Samedi 25 Mai 2019 (Barbecue)*
- ↵ *Élection Européenne : Dimanche 26 Mai 2019*
- ↵ *Fête Nationale : Samedi 13 Juillet 2019 (Retraite aux Flambeaux)*
Dimanche 14 juillet 2019 (Repas par l'Association Loisirs et Détente)
- ↵ *Fête du Village : Dimanche 8 septembre 2019 (Cochons à la broche)*
- ↵ *Commémoration du 11 Novembre : Lundi 11 Novembre 2019*
- ↵ *Arbre de Noël : Dimanche 15 Décembre 2019*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 29 Janvier 2019